

**Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem**

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Christian MATHON, Monique HARMANT, Francis VAN LAETHEM, Guy CHATEAU, Antoine TRICOIT, Nathalie ROUBAUD, Abdelkader KIMOUR

Absents excusés avec pouvoir : Brigitte BAYET (pouvoir à M. HARMANT), Josette BAUDOUIN (pouvoir à A. TRICOIT), Alexis BRUNO (pouvoir à C. MATHON), Séverine SYLARD (pouvoir à G. CHATEAU), Jean-Marc SPETEBROODT (pouvoir à F. VAN LAETHEM), Karine UDRY (pouvoir à N. ROUBAUD), Nicolas HERON (pouvoir à A. KIMOUR)

Absents excusés : Jean-Marie JACQUART, Marie-Claude FICHELE, Béatrice MILHEM, Jérôme AGNIERAY, Coralie CHARROUTI

Secrétaire de séance : Monique HARMANT

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
14		

**Date de convocation
Le 8 juillet 2019**

Objet de la délibération

Projet d'extension du cimetière

N° 2019-23

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le cimetière actuel de Capinghem ne peut suffire aux besoins de la commune qui compte environ 2453 habitants avec une augmentation de la population dans les années à venir suite à la création de nouveau logement.

Pour assurer la continuité du service, la ville dispose d'un terrain lui appartenant et contigus au cimetière, cadastré AD 193 (jardin public, parcours sportif).

Il est donc proposé d'autoriser l'agrandissement du cimetière de Capinghem sur le terrain cadastré AD 193 après avis d'un hydrologue conformément aux dispositions de l'article R2223-2 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu de la présence d'habitations à moins de 35 mètres, l'extension du cimetière de Capinghem sera sollicitée auprès du représentant de l'Etat après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE ET AUTORISE**

- Le projet d'extension du cimetière
- Sollicite la désignation par l'Agence Régionale de Santé d'un hydrogéologue
- Le Maire à signer tout acte à intervenir

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



Envoyé en préfecture le 19/07/2019

Reçu en préfecture le 19/07/2019

Affiché le



ID : 059-215901281-20190711-2019_23-DE

